

A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES

La question du Transvaal.—La guerre est commencée.—Quelques notes statistiques.—L'évolution du général de Galliffet.—Le procès devant la haute cour.—Une Encyclique du Pape.—Le ritualisme en Angleterre.—Lord Halifax.—Le Canada et l'Empire.

L'attention du monde est en ce moment fixée sur l'Afrique du Sud. Après bien des mois de négociations laborieuses et difficiles, de notes, de mémorandums et d'ultimatums, la guerre a fini par éclater entre la République du Transvaal et l'Angleterre. Nous avons tenu les lecteurs de la REVUE CANADIENNE au courant des événements qui ont préparé ce dénouement tragique. En deux mots résumons la controverse : L'Angleterre prétend avoir un droit de suzeraineté sur le Transvaal et d'intervention dans les affaires intérieures de cet État, du moment que les intérêts des sujets britanniques le requièrent. Le Transvaal soutient que, par la convention de 1884, l'Angleterre a renoncé à toute suzeraineté, et que l'administration et la politique internes de la République ne la regardent aucunement. C'est sur la question de la franchise électorale que ces deux thèses opposées se sont heurtées. Le gouvernement anglais est intervenu pour forcer le gouvernement transvaalien à accorder, sous des conditions faciles, le droit de suffrage aux Uitlanders, dont la plupart sont Anglais. Le président Krüger et le parlement du Transvaal ont bien consenti à rendre plus facile l'accession au droit de suffrage, mais ils ont refusé d'aller aussi loin que le cabinet de Londres l'exigeait, et surtout, ils ont refusé de reconnaître à l'Angleterre le droit de suzeraineté qui était impliqué par les notes du secrétaire d'État pour les colonies. A la fin, voyant que l'Angleterre massait des troupes sur les frontières de Natal et de la colonie du Cap, et mobilisait une armée formidable, le Transvaal a adressé au gouvernement anglais une dernière note par laquelle il déclarait que si ce mouvement de concentration et de mobilisation n'était pas arrêté dans quarante-huit heures, la République sud-africaine considérerait cette attitude comme une déclaration de guerre. Naturellement, au point où en